

Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-six avril, à dix-huit heures et quarante minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni au foyer de Quissac au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 20 Avril 2023

Date d'affichage : le 20 Avril 2023

Nombre de délégués : 57

En exercice : 57

Présents : 39

Votants : 39 + 8 = 47

Votants par procuration : 8

Absents excusés : 4

Absents : 6

Présents : M.GAUBIAC Laurent, Mme MOURET Aube, MM. ROUDIL Joël, FURESTIER David, BRESSET Cyrille, DAUTHEVILLE Jacques, CLAVEL Christian, CONDOMINES Robert, MARTIN Laurent, SIPEIRE Jacky, LAGARDE Jean-Louis, CAUVIN Bernard, VIALA Christian, Mme SEGURA Delphine, MM.JAHANT Guy, CASTELLVI Jean-Marie, FELIX Freddy, CASTANON Philippe, SEMENOFF Serge, Mmes TRUMPLER Bettina, AUBERT Martine, BARBIER Mireille, MM.CATHALA Serge, DREVON Nicolas, Mme LECLERCQ Karin, M BERTO Stéphan, Mme DRACS Marie Andrée, M.FERRAULT Claude, Mme GIBERGUES Laetitia, MM. MOH Cyril, TARQUINI Joseph, MAZAURIC Pierre, SOULIER Cyril, Mme AGNIEL Virginie, MM. GAILLARD Olivier, MOLINES Louis, Mme LAURENT Stéphanie, M.MONEL José.

Procurations :

M. TRINQUIER Gilles à M. FELIX Freddy
Mme MASOT Alexandra à M. MONEL José
M.HERNANDEZ Frédéric à M. CATHALA Serge
M.ACQUIER Jean-Yves à M. MOH Cyril
M.JEAN Lionel à Mme LAURENT Stéphanie
M.FOUGAIROLLE Michel à M. SEMENOFF Serge
M.FIORENZANO Johan à Mme AUBERT Martine
Mme ROUX Florence à Mme Marie Andrée DRACS

Absents excusés : Mmes MARTIN Catherine, ROTTE Sandrine, MEUNIER Hélène, TARNOWSKI Gabrielle

Absents : MM. ZUCCONI Jean-Pierre, CAHU Robert, BARON Jérôme, Mme BARON Réjane, MM. OLIVIERI Bruno, CUENOT Jean-Louis.

Secrétaire de séance : M. CATHALA Serge

Début de séance : 18h40

Délibération n°059/2023 : Approbation du conseil communautaire du 5 Avril 2023

Fabien CRUVEILLER rappelle que le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 5 avril 2023 a été envoyé aux conseillers communautaires titulaires, suppléants et aux mairies.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,

ADOPTE à L'unanimité

le procès-verbal de la séance du 5 Avril 2023

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

Le Président

Fabien CRUVEILLER

**PIÉMONT
CÉVENOL**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Certifiée exécutoire compte-tenu :

- de la transmission en sous-préfecture le :
- de la publication :

REÇU EN PREFECTURE

le 03/05/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-200034411-20230503-CCPC_059_26